

LE MOT DU PRÉSIDENT

Publicité dans les professions médicales

Dr Pierre-Yves Bilat

A la dernière assemblée générale, vous avez adopté à l'unanimité et sans correction un règlement concernant la publicité dans les professions médicales. Une belle marque de confiance envers votre comité et surtout la commission de déontologie, car peu de temps a été accordé auparavant pour l'étude du texte !

C'est surtout chez les dentistes qu'il y a ces temps-ci des problèmes. De grandes annonces pour des cliniques itinérantes énervent nos confrères. C'est que l'implantologie, très à la mode, est un juteux marché ! A leur demande et sur la suggestion du médecin cantonal nos déontologues ont planché. Le Service de la santé publique aura ainsi un texte sur lequel il pourra s'appuyer quand des abus seront dénoncés.

Même si de rares « bandeaux » clairement illégaux fleurissent ces

temps-ci sur Internet et que certains articles vantant les mérites d'une technique ou d'une autre ont provoqué quelques réactions épidermiques, les excès publicitaires ne nous occupent pas trop. Nous avons donc été, une fois de plus, de bons élèves en édictant encore de nouvelles règles.

Par contre, on se désole toujours de voir très régulièrement les publicités délirantes des cliniques de médecine chinoise et de quelques autres thérapies alternatives. Il semblerait que, grâce à notre règlement, on pourra mieux épinglez ces pratiques publicitaires douteuses. Souvent dénoncées et amendées, elles reviennent quand même, le prix de l'amende devant être compris dans le budget de l'institution comme d'ailleurs le loyer à la Confédération (La Poste en l'occurrence) qui offre des locaux à ces charlatans illégaux !

Même si on nous répond toujours

que la notion juridique « d'exercice illégal de la médecine » n'existe pas vraiment, je ne comprends pas pourquoi on tolère ces « thérapeutes » qui usent et abusent du titre de médecin et qui gagnent leur vie sur la crédulité des citoyens qui ne savent pas où est la limite entre médecine « légale » et thérapies parallèles. Cette frontière est d'ailleurs devenue complètement floue. C'est la faute aux caisses maladie qui, par pur clientélisme, remboursent toutes sortes de prestations foireuses et donnent ainsi une sorte de crédibilité à ces pratiques alternatives.

Faut-il attendre un gros scandale pour que nos autorités réagissent ? Pour le moment, personne ne se plaint et tout le monde est ravi car, même en cas de santé éclatante, il est de bon ton d'aller se faire drainer les toxines et de jouer à se faire peur pour des problèmes banaux. Les croyances priment sur la science...

BÊTISIER

La santé en une phrase :

« L'art
de la médecine
consiste à distraire
le malade pendant
que la nature
le guérit ».

Voltaire 1694-1778),
philosophe et écrivain.

Tiré de Senso N° 3 (Helsana)
Septembre 2010

